

## AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

2026-015 – Lot 2 597 598 – 2443, rue Marie-Anne Est  
2026-022 – Lot 2 600 376 – 2975-2977, rue des Ancolies

---

AVIS public est, par la présente, donné par la soussignée, que les demandes de dérogations mineures suivantes seront prises en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2026 :

**2026-015:** Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre conforme la distance de 1,00 mètre entre le garage et l'entrée couverte alors que la réglementation en vigueur exige une distance d'au moins 2,00 mètres entre un garage détaché et le bâtiment principal.

**2026-022 :** Cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre l'implantation d'un escalier menant à l'étage en cour latérale alors que la réglementation en vigueur ne le permet qu'en cour arrière.

Toute personne intéressée par ces demandes pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant le 1<sup>er</sup> avril 2026 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 1555, rue de l'École à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter les présentations en annexe du présent avis public afin de prendre connaissance des demandes de dérogations mineures.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 16 mars 2026

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je soussignée, M<sup>e</sup> Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 16 mars 2026.

Ève Poulin, avocate  
Greffière